



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION

DES DEMI-FINALES

DES COUPES

DE LA LOIRE SENIORS



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

Sommaire

- Objectifs du cahier des charges page 3
- Conditions d'obtention de l'évènementpage 3
- Les obligations du club organisateur page 4
- Questionnaire club page 5



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

• Objectifs du cahier des charges

Le cahier des charges (CDC) du District de la Loire a pour objectif principal de décrire :

- Les acteurs
- Les besoins en infrastructure
- Les matériels
- Les moyens humains
- Les actions nécessaires

Il définit le cadre et le planning général de l'événement, ainsi que son déroulement, tant au plan du timing détaillé des acteurs que des actions qu'ils doivent réaliser.

Le cahier des charges du District de la Loire est destiné aux clubs souhaitant organiser une ½ finale de la Coupe de la Loire seniors.

• Conditions d'obtention de l'événement

Les infrastructures et le matériel obligatoires :

Le club organisateur doit justifier d'un terrain clos, soit en gazon, soit synthétique, jouxté par une aire d'échauffement. Ceux-ci doivent être en EXCELLENT état.

Le stade dédié à la demi-finale doit être homologué par le District (catégorie 5).

Le complexe sportif et les terrains doivent être proches d'un parking susceptible d'accueillir les spectateurs dans les meilleures conditions. Un nombre de places doit être réservé pour les membres du District, les clubs finalistes et les personnalités.

Le complexe sportif doit être doté de 3 vestiaires aux normes, immédiatement à proximité du stade de la demi-finale dont :

- un vestiaire d'espace convenable pour les arbitres,
- deux vestiaires avec une salle de douche séparée pour chacune des équipes demi-finalistes.

Le complexe devra, le jour de la demi-finale, être équipé d'une sonorisation et d'un micro HF. L'animation sera assurée par une personne validée par le District (speaker), avec la mise à disposition d'un podium de 10 m² (environ), au cas où l'installation de la sonorisation ne puisse se faire dans la tribune.

Le club organisateur doit mettre à disposition deux bancs de touche couverts pour chacune des deux équipes demi-finalistes et un banc de touche pour les délégués du terrain.



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

- **Les obligations du club organisateur**

Buvette :

Mise à disposition d'une ou plusieurs buvette(s) organisée(s) et gérée(s) par le club.

Mise à disposition de boissons à chaque équipe et aux arbitres (1 pack d'eau par équipe).

Prise en charge des collations d'après-match pour les équipes présentes, ainsi qu'aux arbitres et délégués.

Accès :

Il faut prévoir un seul accès au complexe ; s'il existe d'autres accès, ils devront tous être fermés pendant la manifestation. Un accès sécurisé, sous la responsabilité du club organisateur, doit être prévu pour la sécurité (Police/Pompiers).

Billetterie

- Le District de La Loire mettra à disposition les personnes nécessaires pour gérer les entrées dont la recette revient au District.
- Le District de La Loire attribuera 20 invitations pour le club organisateur, ainsi que, 20 invitations pour chaque club qualifié pour cette compétition.

Délégués :

Le club recevant ou organisateur, devra désigner deux délégués avec brassard qui se tiendront entre la main courante et l'aire de jeu, près des arbitres assistants. Leur nom, prénom, adresse et n° de licence devront figurer sur la feuille de match. En cas de nécessité, l'arbitre ou le délégué officiel peut demander au club organisateur d'augmenter le nombre de délégués avec brassard.

Vestiaires :

Mise à disposition d'une personne qui assurera en permanence l'ouverture, la fermeture (par clefs) et le contrôle de l'accès aux vestiaires, aux seuls joueurs, arbitres et officiels. A cet effet, des accréditations, au nombre de 19 par équipe, seront mises à disposition pour les acteurs des demi-finales, par le District de la Loire de Football, ainsi que le Président de chaque club.

En cas de perte ou détérioration d'une ou plusieurs accréditations, le club sera amendé de la somme de 5€ (cinq euros) par accréditation.

Communication :

Le club organisateur, avec l'accord du District, peut utiliser tous les supports qu'il souhaite pour ses partenaires et sponsors. Toutefois, il ne pourra pas communiquer, le jour de la demi-finale, pour un partenaire financier autre que le CREDIT AGRICOLE, partenaire officiel des Coupes du District.

Les journalistes-photographes présents devront obligatoirement porter une chasuble les identifiant, fournie par le club organisateur, sous l'autorisation du District de la Loire de Football.

RAPPEL : les fumigènes

Les fumigènes sont interdits dans le complexe sportif où se déroulent les rencontres. Toute utilisation de fumigènes et/ou objets pyrotechniques, seront traitées suivant la note spécifique éditée et publiée le mardi 31 octobre 2023, par le District de la Loire de Football.

Le Club Organisateur

Le District



District de la Loire de Football
 2, rue de l'Artisanat
 42270 Saint Priest en Jarez
 Tél : 04 77 92 28 70
 district@loire.fff.fr

- **Questionnaire CLUB**

| CRITERES | OUI/NON |
|--|----------------|
| TERRAIN HOMOLOGUE - SYNTHETIQUE | |
| TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - SYNTHETIQUE | |
| TERRAIN HOMOLOGUE - PELOUSE | |
| TERRAIN D'ECHAUFFEMENT - PELOUSE | |
| PARKING | |
| DEUX VESTIAIRES JOUEURS | |
| UN VESTIAIRE ARBITRE | |
| UNE SONORISATION | |
| UN BANC DE TOUCHE DELEGUES | |
| UNE OU PLUSIEURS BUVETTE(S) | |
| COCKTAIL POUR OFFICIELS | |
| COLLATION D'APRES-MATCH POUR ACTEURS DE LA DEMI-FINALE | |
| | |
| RESSOURCES | NOM |
| RESPONSABLE DES VESTIAIRES | |
| DELEGUES AU TERRAIN | |
| | |